

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09/04/2025

Référence
24_2025

Objet de la délibération
Délibération CCVPA groupe majoritaire

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	10	11

Date de la convocation
31/03/2025

Date d'affichage
31/03/2025

Vote
<b>MAJORITE</b> Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 1

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture  
Le : 10/04/2025

Et

Publication ou notification du :

10/04/2025

L'an 2025 et le 9 Avril à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de DENEUX François, Maire

**Présents** : M. DENEUX François, Maire, Mmes : DONGE Christine, LINGAT Nicole, MAURICE Valérie, MM : CANARD Stéphane, GAVAZZI Romain, LEHEUTRE Bruno, PIART Steve, RABIN Patrice, VANZELLA Yoann

**Excusé(s) ayant donné procuration** : MM : ANTOINE Jérôme à M. GAVAZZI Romain, JENNEPIN Patrick à M. LEHEUTRE Bruno

**Absents séance**: MM : LEBLANC Éric, SONZOGNI Jean-Luc

**A été nommé(e) secrétaire** : M. LEHEUTRE Bruno

**Objet de la délibération** : **Délibération CCVPA groupe majoritaire**

Vu les articles L.5211-19 et L.5211-39-2 du CGCT,  
Vu les statuts de la communauté de communes De Vallées et Plateau d'Ardenne,  
Vu la volonté des 9 Communes des Vallées de rejoindre la Communauté de Communes Ardennes Rives de Meuse,

Monsieur le Maire expose la volonté manifestée par 9 communes des Vallées d'étudier la possibilité de quitter la Communauté de Communes Vallées et Plateau d'Ardenne pour rejoindre la Communauté de Communes Ardennes Rives de Meuse ou la Communauté d'agglomération Ardenne métropole.

Les Maires des autres Communes de la CCVPA se sont réunis afin de prendre acte de cette volonté des 9 communes des vallées ou d'une partie de celles-ci, de quitter la Communauté de Communes Vallées et Plateau d'Ardenne.

Ils ont exprimé à l'unanimité le respect de la liberté des collectivités de choisir leur avenir intercommunal sous conditions de ne pas obérer notre avenir commun.

Afin de préciser le périmètre socle de la Communauté de Commune Vallées et Plateau d'Ardenne il a été convenu à l'unanimité de consulter les Communes incertaines ainsi que de rédiger un Contrat de confiance et de gestion, fixant les orientations politiques communes et les modalités régissant notre fonctionnement.

Le Maire propose au Conseil Municipal de débattre de ce sujet.

Envoyé en préfecture le 10/04/2025

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Berger  
Levrault

Publié le

ID : 008-210803904-20250409-DELIB24\_2025-DE

Après échanges, le Conseil Municipal décide

- D'acter la volonté des Communes des vallées de quitter la Communauté de Communes Vallées et Plateau d'Ardenne
- De décider de poursuivre l'adhésion de notre commune à la Communauté de Communes Vallées et Plateau d'Ardenne
- De mandater les représentants de Vallées et Plateau d'Ardenne pour élaborer les conditions financières à intervenir dans le cadre de ces évolutions
- D'approuver le contrat de confiance et de gestion, et les règles d'or fixant les orientations politiques communes et les modalités régissant notre fonctionnement.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
En mairie, le 10/04/2025  
Le Maire  
François DENEUX

